

non gouvernementales et de s'informer des activités des diverses organisations oeuvrant en faveur du respect et de la défense des droits de l'homme; et de manifester son appui à l'action du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge et à celle du Représentant spécial du Secrétaire général.

Le rapport aborde plusieurs questions qui ont été mises en évidence lors de la visite de la Haut Commissaire, notamment : les composantes essentielles d'une atmosphère propice à des élections libres et régulières – par exemple l'assurance d'un accès équitable aux médias et du respect des libertés fondamentales, la liberté de réunion et celle d'expression; l'importance de rompre le cercle vicieux de l'impunité; la responsabilité incombant au Gouvernement d'enquêter sur les infractions commises pour des raisons politiques, y compris l'attaque à la grenade perpétrée en mars 1997 contre une manifestation pacifique et sur les exécutions extrajudiciaires commises depuis juillet 1997; et la question de l'aide adressée à la communauté internationale pour s'attaquer aux violations flagrantes des droits de l'homme commises par le régime des Khmers rouges de 1975 à 1979. Le rapport mentionne d'autres questions qui ont été soulevées, notamment : l'éducation sur les droits de l'homme, la surveillance et l'instruction des atteintes aux droits de l'homme; les droits des minorités; les droits des femmes et des enfants; les problèmes posés par la prostitution infantile, la traite des femmes et des enfants, les enfants de la rue et le travail des enfants; les violences contre les femmes; la faible participation des femmes à la vie politique du pays; et la forte proportion de cas d'infection par le VIH/SIDA dans le milieu de la prostitution.

La partie du rapport portant sur les activités du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme signale, entre autres, une intensification de la collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général, en particulier après le événements de mars et de juillet 1997; le concours apporté à titre exceptionnel – au lendemain des luttes entre factions qui ont eu lieu en juillet 1997, au cas par cas et en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) – pour aider un certain nombre de députés, de fonctionnaires de l'État, de journalistes, de militants de partis politiques, des membres des forces de police et de l'armée à quitter le pays par crainte des persécutions dont ils pourraient faire l'objet en raison de leurs affiliations antérieures; l'assistance fournie à l'Assemblée nationale et à ses divers comités, ainsi qu'au Gouvernement et à ses différents ministères pour l'élaboration et l'exécution des lois, ainsi que l'assistance aux autorités judiciaires par le biais du programme d'encadrement du corps judiciaire et des institutions de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et les organismes et groupes opérant dans le domaine de l'information, qui ont eux aussi reçu une assistance en ce qui concerne l'élaboration des lois et leur application. Le rapport signale que le Bureau a fourni des commentaires et des avis spécialisés sur des projets de loi ou des lois promulguées, ou qu'il a pris d'autres mesures

concernant : les élections locales, les associations et les organisations non gouvernementales, le travail, les personnes handicapées, le Conseil constitutionnel, la presse, le fonctionnement des prisons, les mines terrestres, le code pénal et le code de procédure pénale, et la violence dans la famille. Le rapport mentionne en outre les activités qui portent sur : la surveillance de l'application des lois sur le travail (syndicats, travail des enfants et la situation des femmes qui travaillent), la nationalité, l'immigration, la lutte contre les stupéfiants, la suppression des enlèvements, du trafic, de la vente et de l'exploitation d'êtres humains, ainsi que sur la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles (notamment les intérêts et les droits à la propriété des communautés autochtones); la poursuite du programme d'encadrement du corps judiciaire; les consultations avec le Ministère de la justice au sujet de l'introduction dans le système de justice pénale cambodgien de peines non privatives de liberté; et l'établissement d'un recueil de lois publié en khmer et largement distribué aux forces de police, aux juges, aux magistrats du parquet, aux greffiers et à d'autres personnes qui participent à l'administration de la justice et à l'application des lois.

Le rapport renvoie également à la présentation de rapports confidentiels au Gouvernement sur diverses questions et préoccupations touchant les droits de l'homme. En 1997, ces rapports et autres communications portent notamment sur : un incident survenu dans la province de Banteay Meanchey, au cours duquel le chef de la police judiciaire avait menacé le magistrat du parquet et était entré de force dans l'enceinte d'une prison pour délivrer un policier accusé de violence et voies de fait contre sa femme; un incident survenu dans la province de Pursat au cours duquel des unités de police ont tiré contre un magistrat du parquet du tribunal de la province, l'ont arrêté et l'ont battu après l'avoir mis en détention; un rapport concernant 32 cas de torture infligée par des policiers à Battambang; la situation carcérale dans tout le pays, notamment les retards dans l'envoi aux établissements pénitentiaires de province des fonds nécessaires pour l'achat des rations alimentaires destinées aux détenus, la pénurie de médicaments, la libération illicite de détenus et l'assassinat de détenus qui essaient de s'échapper; et les irrégularités de procédure au cours du procès très politisé de Srung Vong Vannak, Suos Kasem et Prum Meanrith, en septembre 1997.

En ce qui a trait aux ONG s'occupant de la défense des droits de l'homme, le rapport signale que plus de 30 ONG nationales travaillent dans divers domaines liés aux droits de l'homme. Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Cambodge continue de s'entretenir avec les organisations sur un vaste éventail de questions relatives aux droits de l'homme, dont la détention illégale, la torture, les mauvais traitements et les aveux obtenus sous la contrainte, les violences à l'encontre de manifestants pacifiques, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle et la prostitution. Les discussions ont également porté sur la sécurité des ONG au lendemain des affrontements du mois de juillet, la